

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.60****OBJET :****Union Nationale
des Combattants
de la Meuse****Demande de souscription
pour l'édification
d'une stèle implantée
à SAINT-MIHIEL**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que par courrier en date du 03 Mai 2011, l'Union Nationale des Combattants de la Meuse (U.N.C.) sollicite les municipalités, les entreprises et institutions meusiennes pour l'édification d'une stèle implantée à SAINT-MIHIEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

• **par 17 voix pour et 3 abstentions,**

- émet un accord de principe au versement d'une subvention à l'U.N.C.

• **par 16 voix pour et 4 abstentions,**

- décide de verser la somme de 100 € à l'U.N.C. (Union Nationale des Combattants de la Meuse).

- dit que le crédit est inscrit en suffisance au Budget Primitif 2011 de la Ville à l'Article 6574.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
C. ANTION**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Absents : 2

Votants : 20

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.61****OBJET :****Immeuble
1 rue de la Libération****Cession****Demande d'estimation
à France Domaine****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit délibérer au vu de l'avis du Service des Domaines, qui doit auparavant avoir été saisi pour réaliser une estimation du bien concerné (Art. L.2241-1, C.G.C.T.).
- Le Conseil Municipal doit donc délibérer à deux reprises : une première fois pour décider de consulter le Service des Domaines et adopter le principe de la cession, puis une seconde fois pour en préciser les conditions, en particulier le prix, au vu de l'estimation des Domaines, et autoriser la signature de l'acte de vente par le Maire.

Considérant qu'une cession de l'immeuble bâti sis 1 rue de la Libération à THIERVILLE-SUR-MEUSE, cadastré AS N° 113, peut être envisagée.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à consulter le Service des Domaines pour l'évaluation de l'immeuble bâti sis 1 rue de la Libération à THIERVILLE-SUR-MEUSE, cadastré AS N° 113.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- autorise le Maire à consulter le Service des Domaines pour l'évaluation de l'immeuble bâti sis 1 rue de la Libération à THIERVILLE-SUR-MEUSE, cadastré AS N° 113.
- adopte le principe de cession de l'immeuble bâti cité ci-dessus.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
C. ANTION****LE MAIRE,
C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.62****OBJET :****Stand de Tir de la Gare****Acquisition de la partie
périphérique****Demande d'estimation
à France Domaine****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit délibérer au vu de l'avis du Service des Domaines, qui doit auparavant avoir été saisi pour réaliser une estimation du bien concerné (Art. L.2241-1, C.G.C.T.).
- Le Conseil Municipal doit donc délibérer à deux reprises : une première fois pour décider de consulter le Service des Domaines et adopter le principe de la cession, puis une seconde fois pour en préciser les conditions, en particulier le prix, au vu de l'estimation des Domaines, et autoriser la signature de l'acte de vente par le Maire.

Le Maire certifie :➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Vu la délibération N° 2009.12.4704 en date du 16 Décembre 2009 émettant un avis favorable à l'acquisition à l'Etat – Ministère de la Défense – de la fraction périphérique du Stand de Tir de la Gare appartenant à l'Etat. Cette fraction est constituée de la parcelle AZ N° 64 (4 a 04 ca) et d'une partie de la parcelle AZ N° 66 estimée à 54 a 26 ca sur une surface totale de 98 a 35 ca.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à consulter le Service des Domaines pour l'évaluation de l'immeuble non bâti cité ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- autorise le Maire à consulter le Service des Domaines pour l'évaluation de l'immeuble non bâti : *fraction périphérique du Stand de Tir de la Gare appartenant à l'Etat. Cette fraction est constituée de la parcelle AZ N° 64 (4 a 04 ca) et d'une partie de la parcelle AZ N° 66 estimée à 54 a 26 ca sur une surface totale de 98 a 35 ca.*
- confirme le principe d'acquisition de l'immeuble non bâti cité ci-dessus.

**LE MAIRE,
C. ANTION**Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.63****OBJET :****Quartier DOUMENC****Acquisition d'une partie de
voirie et d'une placette****Demande d'estimation
à France Domaine****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit délibérer au vu de l'avis du Service des Domaines, qui doit auparavant avoir été saisi pour réaliser une estimation du bien concerné (Art. L.2241-1, C.G.C.T.).
- Le Conseil Municipal doit donc délibérer à deux reprises : une première fois pour décider de consulter le Service des Domaines et adopter le principe de la cession, puis une seconde fois pour en préciser les conditions, en particulier le prix, au vu de l'estimation des Domaines, et autoriser la signature de l'acte de vente par le Maire.

Vu la délibération N° 2009.12.4703 en date du 16 Décembre 2009 émettant un avis favorable à l'acquisition à l'Etat – Ministère de la Défense – de la partie de voirie desservant la zone DOUMENC pour une contenance de 18 a 04 ca et une placette de 14 a 18 ca, située contre la propriété appartenant à la Société PETITJEAN, destinée à être utilisée en parking.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à consulter le Service des Domaines pour l'évaluation de l'immeuble non bâti cité ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- autorise le Maire à consulter le Service des Domaines pour l'évaluation de l'immeuble non bâti : *la partie de voirie desservant la zone DOUMENC pour une contenance de 18 a 04 ca et une placette de 14 a 18 ca, située contre la propriété appartenant à la Société PETITJEAN.*
- confirme le principe d'acquisition de l'immeuble non bâti cité ci-dessus.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,
C. ANTION****LE MAIRE,
C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.64****OBJET :****Restaurant « EKIN »
84 avenue Pierre GOUBET
& Jean VAN HEEGHE
THIERVILLE/MEUSE****Mise en place
d'une terrasse d'été****Renouvellement pour 2011****PRESENTS :** M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Géraud~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS :** M. BEAUCOURT Géraud à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS :** Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES :** /**SECRETAIRE :** M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Que par délibérations en date du 28 Mai 2008, du 02 Juillet 2008, du 29 Avril 2009 et du 05 Mai 2010, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de Monsieur YILDIZ Erdem relative à la mise en place d'une terrasse d'été devant son restaurant « EKIN » - 84 Avenue Pierre GOUBET.
- Qu'une convention relative à l'utilisation du domaine public communal a été établie.
- Que la longueur de la terrasse n'excédera pas 3,50 m, que 2 tables avec 8 chaises occuperont le domaine public et que les jours et horaires d'occupation seront les suivants :
 - **du mardi au dimanche : de 12 H 00 à 14 H 00 et de 18 H 00 à 22 H 30**
- Que le coût de la redevance pour 2010 avait été fixée à : 80 €/par trimestre.
- Que par courrier en date du 26 Avril 2011, Monsieur YILDIZ Erdem sollicite le renouvellement de l'autorisation pour la mise en place d'une terrasse d'été devant son restaurant.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- émet un avis favorable au renouvellement pour la mise en place d'une terrasse d'été durant la période du 19 Mai 2011 au 30 Septembre 2011 – du Mardi au Dimanche : de 12 H 00 à 14 H 00 et de 18 H 00 à 22 H 30.

- dit qu'une convention relative à l'occupation du domaine public sera établie et autorise le Maire à la signer pour la période du 19 Mai 2011 au 30 Septembre 2011.

- dit que la terrasse est autorisée sur une longueur de 3,50 m - pour 2 tables et 8 chaises.

- dit que ce droit prendra effet au 19 Mai 2011 et pourra être revu, adapté ou supprimé à la demande de l'une ou l'autre des parties ou à la demande de la Ville si un besoin impératif le nécessitait (gêne sur le trottoir, bruit, travaux, non respect des engagements, etc...).

- maintient la redevance à 80 € par trimestre soit 160 € pour la période du 19 Mai 2011 au 30 Septembre 2011.

- dit que cette somme sera payée au début de la période concernée, soit à la signature de la convention et acquise à la Ville pour toute période commencée.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.65****OBJET :****Association des Usagers
du
TER – AUTERCOVEC****Motion de soutien**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Que par courrier en date du 27 Avril 2011, l'Association AUTERCOVEC sollicite un soutien pour le maintien et l'amélioration des relations ferroviaires de la ligne 5 – METZ – CONFLANS-JARNISY – VERDUN – CHALONS EN CHAMPAGNE (REIMS).

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette Association auprès des Régions Lorraine et Champagne-Ardenne par le dépôt d'une motion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 20 voix pour,

- décide de déposer une motion pour le maintien et l'amélioration des relations ferroviaires de la ligne 5 – METZ – CONFLANS-JARNISY – VERDUN – CHALONS EN CHAMPAGNE (REIMS) auprès des Régions Lorraine et Champagne-Ardenne.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
C. ANTION**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Absents : 2

Votants : 20

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

MOTION POUR LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION DES RELATIONS FERROVIAIRES

Destinataires :

- **Monsieur le Président de la Région LORRAINE**
- **Monsieur le Président de la Région CHAMPAGNE-
ARDENNE**

Par courrier en date du 27 Avril 2011, le Président de l'Association AUTERCOVEC (Association des Usagers du TER – Ligne 5, CONFLANS-JARNY, VERDUN, CHALONS EN CHAMPAGNE) nous alerte sur le devenir de la ligne N°5 dont l'abandon se traduira par sa fermeture à plus ou moins long terme.

Compte tenu des possibilités offertes par cette ligne en faveur des habitants de l'agglomération verdunoise, dont THIERVILLE-SUR-MEUSE fait partie, pour se rendre à NANCY, METZ, REIMS, CHALONS EN CHAMPAGNE ou PARIS, le Conseil Municipal, réuni en séance le 18 Mai 2011, demande à Messieurs les Présidents de la Région LORRAINE et de la Région CHAMPAGNE-ARDENNE, de mettre tout en œuvre pour une réactivation-redynamisation de la ligne N°5.

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.66****OBJET :****VILLE****Admission
en Non Valeur**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une demande en date du 02 Mai 2011 de Monsieur le Trésorier à admettre en non-valeur une cote pour laquelle le recouvrement est devenu impossible.

Vu les cotes, à savoir :

- ⇒ Titre N°175 de 2009 au nom de l'Amicale du Parc : 1 500 €
 - ⇒ Rôle-4-50 de 2009 au nom de GENOT-VERRIER Karine : 0,31 €
 - ⇒ Rôle-4-51 de 2009 au nom de GENOT-VERRIER Karine : 0,30 €
 - ⇒ Rôle-4-52 de 2009 au nom de GENOT-VERRIER Karine : 0,29 €
 - ⇒ Rôle-73-33 de 2010 au nom de DEWANBRECHIES Nathalie : 1,75 €
- pour un montant total de **1 502,65 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **par 20 voix pour,**
 - **émet un avis défavorable** à la mise en non-valeur de la somme suivante pour un montant total de **1 500 euros** :
 - Titre N°175 de 2009 au nom de l'Amicale du Parc : 1 500 €
- **par 20 voix pour,**
 - **émet un avis favorable** à la mise en non-valeur des sommes suivantes pour un montant total de **2,65 euros** :
 - Rôle-4-50 de 2009 au nom de GENOT-VERRIER Karine : 0,31 €
 - Rôle-4-51 de 2009 au nom de GENOT-VERRIER Karine : 0,30 €
 - Rôle-4-52 de 2009 au nom de GENOT-VERRIER Karine : 0,29 €
 - Rôle-73-33 de 2010 au nom de DEWANBRECHIES Nathalie : 1,75 €
 - dit que le crédit nécessaire sera inscrit en suffisance à l'article 654 - du Budget 2011 de la Ville.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Absents : 2

Votants : 20

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.67****OBJET :****Adhésion
au Service Retraite
du Centre de Gestion
de la Meuse****Nouvelle convention****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT Géraud~~ – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Géraud à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Que par courrier en date du 18 Avril 2011, le Centre de Gestion de la Meuse l'informe des difficultés rencontrées pour la saisie en ligne des dossiers, le fonctionnement du service retraite ayant été modifié.

- En conséquence de ces difficultés, les Services du Centre de Gestion de la Meuse ne procéderont désormais qu'au contrôle des dossiers après réception d'une lettre de commande émise par la collectivité et permettant d'identifier l'agent concerné.

- Compte tenu de la complexité des dossiers de retraite, toute demande d'information devra faire l'objet d'un écrit. Par ailleurs, une fiche de procédure énumérant notamment les pièces à fournir sera transmise sur demande.

Une nouvelle convention d'adhésion au Service Retraite est proposée et remplacera la convention du 29 Mars 2010 (Délibération N° 2010.03.4731 du 17/03/2010).

Le coût du contrôle est maintenu à 20 euros par dossier.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention d'adhésion au Service Retraite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- accepte la nouvelle convention d'adhésion au Service du Centre de Gestion de la Meuse proposée et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes autres pièces nécessaires.

- dit que la convention est conclue pour l'année civile.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,****C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.68****OBJET :****Logiciels informatiques****Logiciel
« CIMETIERE »****Contrat de maintenance**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Suite à l'acquisition du logiciel « Cimetière », un contrat de maintenance du logiciel est proposé par la Société J.V.S. MAIRISTEM – 7 Espace Raymond ARON 51013 SAINT MARTIN SUR LE PRE.
- L'objet de ce contrat recouvre deux prestations, portant sur les logiciels fournis par le Fournisseur, l'une d'assistance téléphonique et l'autre de mise à niveau des logiciels, et des adjonctions ayant fait l'objet d'avenant écrit.

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Absents : 2

Votants : 20

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maintenance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- accepte le contrat de maintenance proposé par la Société J.V.S. MAIRISTEM pour le logiciel « CIMETIERE ».
- autorise le Maire à signer le contrat.
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville à l'Article 6156.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

**Le Maire,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.69****OBJET :****Logiciels informatiques****Logiciels divers des
Services Administratifs
du Secrétariat de Mairie****Contrat de maintenance****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- L'ensemble des logiciels des Services Administratifs du Secrétariat de la Mairie a un contrat de maintenance qui est arrivé à son terme.
- Un nouveau contrat nous est proposé par J.V.S. MAIRISTEM – 7 Espace Raymond ARON 51013 SAINT MARTIN SUR LE PRE.
- Le contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Fournisseur fournit au Client :

- la maintenance corrective et évolutive,
- l'assistance à l'utilisation,

des logiciels dont les prestations sont détaillées dans l'article 3 du contrat, et des adjonctions ayant pu faire l'objet d'avenant (s) écrit (s).

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maintenance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- accepte le nouveau contrat de maintenance proposé par la Société J.V.S. MAIRISTEM pour l'ensemble des logiciels des Services Administratifs de la Mairie.
- autorise le Maire à signer le contrat.
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville à l'Article 6156.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

**LE MAIRE,
C. ANTION****Le Maire,
C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.70****OBJET :****Logiciels informatiques****Logiciels divers des
Services Administratifs
du Secrétariat de Mairie****Contrat Optionnel
complémentaire**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Le contrat optionnel complémentaire pour les différents logiciels de la Mairie est arrivé à son terme.
- Un nouveau contrat nous est proposé par J.V.S. MAIRISTEM – 7 Espace Raymond ARON 51013 SAINT MARTIN SUR LE PRE.
- Le contrat recouvre deux prestations, portant sur les logiciels du fournisseur, l'une d'assistance téléphonique PRIORITAIRE, et l'autre de mise à niveau des logiciels de la gamme MILLESIME.
- L'option « PRIVILEGE » donne une priorité pour l'assistance téléphonique, le bénéfice d'une intervention sur site ou une journée d'accompagnement révision.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de maintenance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- accepte le nouveau contrat de maintenance – Option PRIVILEGE – proposé par la Société J.V.S. MAIRISTEM pour l'ensemble des logiciels des Services Administratifs de la Mairie.
- autorise le Maire à signer le contrat.
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville à l'Article 6156.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
C. ANTION**

**LE MAIRE,
C. ANTION**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Absents : 2

Votants : 20

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.71****OBJET :****Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
Juillet 2011****Gestion****Convention avec la
M.J.C. du Verdunois****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))Vu la délibération N° 2010.05.4750 du 05 Mai 2010 décidant l'ouverture de l'Accueil
Collectif de Mineurs pour l'été 2010 (ancien Centre de Loisirs) et en fixant les
conditions de fonctionnement.Considérant les nouveaux textes concernant le fonctionnement des Accueils Collectifs de
Mineurs ainsi que les difficultés de recrutement du personnel qualifié.Considérant que l'Accueil Collectif de Mineurs 2010 a fonctionné à la satisfaction des
enfants et des familles avec un partenariat assurant la direction du Centre avec la M.J.C.
du Verdunois.Considérant l'offre de partenariat de la M.J.C. pour assurer l'Accueil Collectif de
Mineurs en Juillet 2011.**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour,**- décide d'ouvrir l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois de Juillet 2011 (du 04
Juillet 2011 au 29 Juillet 2011 inclus) en partenariat avec la M.J.C. du Verdunois.- décide de passer une convention de partenariat avec la M.J.C. du Verdunois pour la
gestion, dans sa globalité, du Centre pour le mois de Juillet 2011 et autorise le Maire
à la signer.- accepte la participation financière de la Ville fixée à **2 286 euros**.- dit que cette dépense est inscrite en suffisance à l'Article 62878 du Budget 2011 de la
Ville.

- dit que l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois de Juillet 2011 fonctionnera :

♦ **du Lundi 04 Juillet 2011 au Vendredi 29 Juillet 2011 inclus – du Lundi au
Vendredi – soit 4 semaines.**♦ **au sein des locaux de la M.J.C. du Verdunois – 2 Place MAGINOT à 55430
BELLEVILLE-SUR-MEUSE****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.**Le Maire informe :**➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.**LE MAIRE,
C. ANTION**

- dit que l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois de Juillet 2011 utilisera occasionnellement pour ses activités :

◆ **la Salle des Fêtes – Place Eugène GOUBET à THIERVILLE.**

- dit que l'inscription des enfants se fera à la M.J.C. du Verdunois à BELLEVILLE.
- émet un avis favorable aux conditions de fonctionnement de la M.J.C. quant aux conditions d'inscription (âge, etc...), aux conditions de recrutement du personnel et à son affectation entre les Centres qu'elle gère, aux tarifs appliqués aux familles, aux horaires d'ouverture aux enfants, aux activités proposées tant aux petits qu'aux plus grands enfants.
- autorise le Maire à signer la convention de gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois de Juillet 2011 et autres documents afférents.
- autorise le Maire à signer les avenants adéquats aux contrats d'assurance couvrant la Ville.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.72****OBJET :****Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
Juillet 2011****Mise en place
d'un service d'accueil
avant et après l'ouverture
du Centre****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~ Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël – Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 2011.05.71 du 25 Mai 2011 concernant l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ancien Centre de Loisirs) pour le mois de Juillet 2011 et relative à la convention à passer avec la M.J.C. du Verdunois.

Le Maire expose à l'Assemblée :

- que l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois de Juillet 2011 (ancien Centre de Loisirs) géré par la M.J.C. du Verdunois fonctionnera de 09 H 00 à 17 H 00 du Lundi au Vendredi – du 04 Juillet 2011 au 27 Juillet 2011. Un accueil gratuit sera mis en place, par la M.J.C. de 08 H 00 à 09 H 00 et de 17 H 00 à 18 H 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour,

- décide d'ouvrir une garderie accueil sur place, au sein des locaux de la M.J.C. du Verdunois – 2 Place MAGINOT à BELLEVILLE – de 07 H 30 à 08 H 00 et de 18 H 00 à 18 H 30 – chaque jour de fonctionnement pour la période du 04 Juillet 2011 au 27 Juillet 2011.
- dit que cette garderie - accueil sera mise en place sous réserves :
 - des besoins des familles,
 - des disponibilités des personnels de la Ville et de leur planning de travail et des congés.
- dit que ce service sera à titre gracieux pour les familles, celui-ci n'entraînant pas de frais supplémentaire pour la Ville.
- invite le Maire à prendre contact avec la Compagnie d'Assurance garantissant la Ville et l'autorise à signer l'avenant adéquat.
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation des présentes décisions.

Le Maire certifie :➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.73****OBJET :****Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
Juillet 2011****Participation financière
de la Ville au profit des
familles Thiervilloises****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))Vu la délibération N° 2011.05.71 du 25 Mai 2011 concernant l'organisation de l'Accueil
Collectif de Mineurs (ancien Centre de Loisirs) à THIERVILLE pour le mois de Juillet
2011 et relative à la convention à passer avec la M.J.C. du Verdunois.Vu la délibération N° 2011.05.72 du 25 Mai 2011 relative à la mise en place d'un service
d'accueil pour l'Accueil Collectif de Mineurs en Juillet 2011.Le Maire expose à l'Assemblée que le coût, par enfant et par semaine, est fixé par la
M.J.C. – gestionnaire et animatrice du Centre de THIERVILLE.**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour,**

- décide d'octroyer une participation financière de :
 - **12 euros par enfant et par semaine** aux familles Thiervilloises pour une **présence** à l'Accueil Collectif de Mineurs en Juillet 2011 **en journée.**
 - **6 euros par enfant et par semaine** aux familles Thiervilloises pour une **présence** à l'Accueil Collectif de Mineurs en Juillet 2011 **en demi-journée.**
- dit que la somme sera déduite de la somme à payer par la famille et sera reversée à la M.J.C. du Verdunois.
- précise que cette participation exceptionnelle est accordée aux enfants Thiervillois et dont les parents sont domiciliés dans la Commune.
- dit que le crédit nécessaire est inscrit en suffisance au Budget de la Ville, au titre de l'Accueil Collectif de Mineurs Eté 2011 – Article 62878.
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation des présentes décisions.

Le Maire certifie :➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22****Présents : 17****Pouvoirs : 3****Absents : 2****Votants : 20**➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.**Le Maire informe :**➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.**LE MAIRE,
C. ANTION**Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.74****OBJET :****Salle communale
à usages multiples
Restructuration****Mission S.P.S.
(Sécurité et Protection
de la Santé)****PRESENTS** : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : M. BARAUD Jean-Louis.**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Par délibération N° 2009.02.4592 en date du 25 Février 2009, le Conseil Municipal :

- a décidé de procéder à la restructuration de la Salle communale à usages multiples, Place
Eugène GOUBET à 558840 THIERVILLE-SUR-MEUSE : l'état actuel des locaux nécessitent
d'importants travaux de restructuration sur le bâtiment, ceux-ci devant répondre aux objectifs
suivants :

- travaux d'isolation (thermique et acoustique) et d'économie d'énergie,
- création d'un S.A.S. d'entrée,
- mise aux normes électriques,
- mise aux normes de sécurité,
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite et création de sanitaires,
- meilleure fonctionnalité aux divers usages.

La Commission d'Appels d'Offres réunie le Vendredi 06 Mai 2011 a retenue la Société T.A.T.P.
représenté par Monsieur TABAGLIO – 29 rue de l'Eglise à 55100 CHARNY-SUR-MEUSE pour
assurer la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.Vu la convention établie par la Société T.A.T.P. de 55100 CHARNY-SUR-MEUSE pour la
mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,**- ratifie la décision de la Commission d'Appels d'Offres quant au choix de la Société T.A.T.P. –
Techniques d'Assainissement et de Travaux Publics – 29 rue de l'Eglise à 55100 CHARNY-
SUR-MEUSE pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.- autorise le Maire à signer la convention établie par la Société T.A.T.P. pour un montant de
1 502,32 € HT soit 1 796,77 € TTC ainsi que toutes pièces nécessaires pour mener à bien les
travaux de restructuration de la Salle communale à usages multiples.

- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville – Art. 2313 – Prog. 193.

Le Maire certifie :➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutif de cet acte.**Le Maire informe :**➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.**LE MAIRE,
C. ANTION**Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.75****OBJET :****Salle communale
à usages multiples
Restructuration****Marchés de travaux****PRESENTS** : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : M. BARAUD Jean-Louis.**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Par délibération N° 2009.02.4592 en date du 25 Février 2009, le Conseil Municipal :

- a décidé de procéder à la restructuration de la Salle communale à usages multiples,
Place Eugène GOUBET à 558840 THIERVILLE-SUR-MEUSE : l'état actuel des
locaux nécessitent d'importants travaux de restructuration sur le bâtiment, ceux-ci
devant répondre aux objectifs suivants :

- travaux d'isolation (thermique et acoustique) et d'économie d'énergie,
- création d'un S.A.S. d'entrée,
- mise aux normes électriques,
- mise aux normes de sécurité,
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite et création de sanitaires,
- meilleure fonctionnalité aux divers usages.

La Ville a lancé une procédure d'appel public à la concurrence (marché selon la procédure
adaptée) pour les travaux de restructuration de la Salle communale à usage multiples.**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,**

- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires pour mener
à bien les travaux de restructuration de la Salle communale à usage multiples.
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville – Art. 2313 –
Prog. 193.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,****C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.**Le Maire informe :**➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.**LE MAIRE,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 27 Mai 2011

**SEANCE du
Mercredi 18 Mai 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.05.76****OBJET :****Forêt Communale****Délivrance de coupes
et prorogation de délais****PRESENTS** : M. ANTION Claude – ~~M. BARAUD Jean-Louis~~ – Mme BARGE Christine – ~~M. BEAUCOURT~~
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. BEAUCOURT Gérald à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à M. CHAZAL Raphaël
– Mme LECLERCQ Josiane à Mme BARGE Christine.**ABSENTS** : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : M. BARAUD Jean-Louis.**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Considérant la gestion actuelle de la forêt communale de THIERVILLE,

Le Maire propose au Conseil Municipal après avis des Garants et du représentant de
l'O.N.F. :

- la délivrance :
 - huppier et petits bois – Parcelle 5 – délai d'enlèvement 15/10/2012
 - huppier et petits bois – Parcelle 3 – délai d'enlèvement 15/10/2013
- la prorogation de délai :
 - huppier – Parcelle 14 + petits bois – Parcelle 7 – délai d'enlèvement 15/10/2011
 - petits bois – Parcelle 5 – délai d'enlèvement 15/10/2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- décide :
 - la délivrance :
 - huppier et petits bois – Parcelle 5 – délai d'enlèvement 15/10/2012
 - huppier et petits bois – Parcelle 3 – délai d'enlèvement 15/10/2013
 - la prorogation de délai :
 - huppier – Parcelle 14 + petits bois – Parcelle 7 – délai d'enlèvement 15/10/2011
 - petits bois – Parcelle 5 – délai d'enlèvement 15/10/2012

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,****C. ANTION****LE MAIRE,
C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **19/05/2011**➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **11/05/2011**➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.**Le Maire informe :**➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.